

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 13 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le treize juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 10  
Pouvoirs : 5  
Votants : 15

#### Date de la convocation :

07 Juillet 2016

#### Date d'affichage :

07 Juillet 2016

**Présents** : MM. - Catherine LEBOUQC – Michel BENEDETTI -  
Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET Adjoints  
— Christian THEBAULT– Karine HUART - Madeleine DENIS -  
Charles DAVENEL- - Jean-Marc COSTENTIN -  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : - Marc LIBERT donne pouvoir à Jean Luc VALLET- Michel BRARD donne pouvoir à Cécile BOULDÉ - Anne LEGOUBE donne pouvoir à Madeleine DENIS – Aline JOSSE donne pouvoir à Catherine LEBOUQC- Nicolas HARDY donne pouvoir à Bernard DELAUNAY - Sébastien TROUVÉ - Patricia PAUTONNIER- Anne-Marie VEILLE -

**Absente** : Dominique FROC

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation des procès-verbaux des séances du 24 mai, du 7 juin et du 22 juin 2016
- Travaux de construction du club house et des vestiaires – Avenants aux marchés des entreprises (*délibération*)
- Travaux de viabilisation du Lotissement François Bordais – Etude SDE –éclairage public (*délibération*).
- Ecole publique Louise Michel – Plan numérique – Demande de subvention, - (*délibérations*)
- Fougères Communauté : (*délibérations*)
  - . Décision du reversement d'une partie des impôts fonciers sur les zones réalisées en totalité par Fougères Communauté
  - . Périmètre de fusion de la future communauté d'agglomération
- Plan d'épandage boues de la station d'épuration (*délibération*)
- Compte-rendu d'activités de la concession GrDF (*délibération*)

→ Pôle intergénérationnel : information sur la consultation des architectes, rencontre avec Fougères Habitat

→ Questions diverses

## Approbation des procès-verbaux des séances du 24 mai, du 7 juin et du 22 juin 2016

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal des séances du 24 mai, 7 juin et 22 juin 2016.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

### Travaux de construction du club house et des vestiaires – Avenants aux marchés des entreprises

Jean-Luc VALLET, Adjoint aux bâtiments, rappelle l'état d'avancement de la construction du bâtiment Club house et vestiaires de football et explique que dans le cadre de ces travaux des modifications sont intervenues et font l'objet d'avenants aux marchés passés initialement avec les entreprises.

Les propositions d'avenants s'établissent comme suit :

N° lot	Objet /entreprise	Montant marché initial HT	Montant de l'Avenant HT	Total HT
1	Terrassement VRD - STPO	11 652.25	/	11 652.25
2	Gros-Ceuvre/BOUVET	33 483.50		
	Avenant n° 1		260.00	33743.50
	Avenant n° 2		4 710.00	38 453.50
3	Charpente – couverture/Construction MARTIN	48 346.16	/	48 346.16
4	Ossature bois-Bardage/ROBIDEL	27 541.81	/	27 541.81
5	Menuiseries ext alu/BONDIS	21782.40	- 2793.90	18 988.50
6	Menuiseries Int/BONDIS	1621.10	167.30	1788.40
7	Cloisonnts-Faux plafonds/VEILLÉ	9 043.59		
	Avenant n° 1		705.26	9 748.85
	Avenant n° 2		787.60	10 536.45
8	Plomberie-sanitaires – VMC/GALLE	24 872.00	/	24 872.00
9	Electricité-chauffage/MARSOLLIER	18 850.96	/	18 850.96
10	Revêtement sols et muraux/ Sarl JANVIER	5 820.00	/	5 820.00
11	Peinture – Ent. FC Peinture	2 216.20	/	2 216.20
	<b>TOTAL</b>	<b>205 229.97</b>	<b>3 836.26</b>	<b>209 066.23</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (3 absentions) :

- d'accepter les avenants tels que décrits ci-dessus au montant total de 3 836.26 € ce qui porte le montant total des marchés de travaux de construction du bâtiment club house vestiaires football à 209 066.23 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, opération 22, article 2313.

Il est précisé que l'avenant sur le gros-œuvre vient de ce que l'étude de sol n'a pas été fournie lors de la consultation et que des fondations complémentaires ont été nécessaires.

L'agencement intérieur du Club House /vestiaires n'est pas prévu : placards, évier, bar, bancs et porte-manteaux dans les vestiaires. A voir à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement de la réalisation du terrain synthétique :

- la pose des pare ballons sera terminée la semaine prochaine
- l'aménagement extérieur du club house par la pose de l'enrobé sera terminé en début de semaine prochaine par l'entreprise STPO
- l'entreprise CHARIER fait les allées la semaine prochaine
- le gazon sera semé en septembre
- l'aménagement du massif est envisagé pour octobre

Charles DAVENEL évoque les mesures de sécurité à envisager pour sécuriser ces équipements neufs.

Monsieur le Maire propose d'examiner la question de la sécurité de manière générale à la rentrée.

### **Travaux de viabilisation du Lotissement François Bordais – Etude SDE –éclairage public**

Michel BENEDETTI précise que la commune n'a pas reçu du SDE l'étude détaillée concernant la viabilisation en éclairage public du futur lotissement François Bordais. Monsieur le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance du conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité

### **Ecole publique Louise Michel – Plan numérique – Demande de subvention**

Monsieur le Maire explique que Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Fougères lui a fait part du dispositif de déploiement du « numérique et de l'Innovation pédagogique à l'école ».

Dans ce cadre, le Collège Thérèse Pierre de Fougères a été retenu comme collègue préfigurateur. L'école primaire Louise Michel dépend de ce collège et peut également bénéficier du même dispositif, aux modalités suivantes :

- Equipement collectif type « classe mobile » pour les écoles primaire comprenant :

- Un chariot ou une valise de type trolley
- Au moins 12 tablettes pour les élèves (1 pour 2)
- Un équipement numérique pour l'enseignant
- Une borne WIFI mobile intégrée à la valise
- Une solution logicielle de supervision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir l'équipement collectif « classe mobile » conformément au dispositif décrit ci-dessus, après une consultation auprès de trois fournisseurs
- de solliciter auprès de l'Education Nationale une subvention au taux de 50% sur un montant plafonné à 8 000 € HT par classe mobile, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Il y a lieu de se renseigner auprès de l'Inspecteur d'Académie pour l'équipement de l'école privée.

**Fougères Communauté : Décision du reversement d'une partie des impôts fonciers sur les zones réalisées en totalité par Fougères Communauté**

Monsieur le Maire présente la demande de Fougères Communauté de reversement partiel de la taxe foncière bâtie communale sur les zones financées par Fougères Communauté.

Le reversement proposé s'élève à 10% du produit perçu par la commune au titre de la taxe foncière bâtie versée par les entreprises. Les communes concernées sont Lécousse, St Sauveur des Landes, La Selle en Luitré et Javené. Le 1<sup>er</sup> reversement interviendrait en 2017, sur la base des données 2016.

Considérant l'échéance du passage en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui nécessitera une remise à plat et une uniformisation de toutes les zones d'activités du nouveau périmètre communautaire,

Considérant que cette redistribution pourra venir s'ajouter à la révision de la politique fiscale prévue lors de la création du nouvel EPCI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas accepter, pour le moment, ce projet de redistribution de la taxe foncière bâtie communale sur les zones d'activités financées par Fougères Communauté.

**Fougères Communauté : Périmètre de fusion de la future communauté d'agglomération**

Vu le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine le 12 octobre 2015,

Vu les délibérations des communautés de communes de Fougères, Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint Aubin du Cormier, respectivement en date des 23 novembre 2015, 10 décembre 2015 et 2 décembre 2015,

Vu les délibérations de Fougères Communauté et Louvigné communauté respectivement en date des 21 mars 2016 et 3 mars 2016 réaffirmant leur volonté de voir la fusion des

communautés de communes complètes de Fougères Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint Aubin du Cormier dans un périmètre de 37 communes,

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de JAVENÉ en date du 30 septembre 2015 n° 56-01, du 09 décembre 2015 n° 70-01, du 23 mars 2016 n° 42-09

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 14 juin 2016 portant projet de périmètre

Le Conseil municipal :

● **Emet un avis défavorable** au projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louvigné Communauté étendu aux communes de la Chapelle Saint Aubert, Saint Christophe de Valains, Saint Georges de Chesné, Saint Jean sur Couesnon, Saint Marc sur Couesnon, Saint Ouen des Alleux, Vendel, et transformation en Communauté d'Agglomération.

● Confirme sa proposition pour la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle des cinq communautés du Pays de Fougères dans leur totalité à savoir : Fougères Communauté, Louvigné Communauté, la Communauté du Pays de Saint Aubin du Cormier, Antrain Communauté et Coglais Communauté.

#### **Plan d'épandage boues de la station d'épuration**

Michel BENEDETTI informe les membres du conseil municipal de la nécessité réglementaire de remise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration. En effet, l'actuel plan date de 2008 et il a été démontré lors du bilan agronomique de 2015 une perte de surfaces mises à disposition suite au retrait du plan d'épandage d'un agriculteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer une nouvelle étude préalable à l'épandage des boues d'épuration
- de retenir le devis proposé par AQUASOL de Cesson Sévigné d'un montant de 2 970 € HT, soit 3 564.00 € TTC.
- de solliciter de l'Agence de l'Eau l'octroi d'une subvention pour ce type d'études et d'opération à hauteur de 50% du montant HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.

#### **Compte-rendu d'activités de la concession GrDF**

Michel BENEDETTI informe les membres du conseil municipal du compte-rendu de la concession GrDF de l'année 2015.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**Pôle intergénérationnel : information sur la consultation des architectes, rencontre avec Fougères Habitat**

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement de la procédure de consultation des architectes pour la conception et la réalisation du projet d'aménagement du bâtiment de l'ancien presbytère.

3 candidats ont été retenus par la commission des marchés après étude des candidatures reçues : PETR Rennes – GAUTIER GUILLOUX Rennes- LOUVEL et associés Vitré  
L'audition interviendra tout début septembre ainsi que le choix définitif.

Il fait part également de la rencontre avec le directeur de Fougères Habitat en prévision de la réalisation du projet partie logements locatifs.

Le montage du projet se fera en commun. Cependant pour des raisons administratives et de procédure, Fougères Habitat ne pourra pas construire avant 2018. (nécessité de proposer le projet en pré-programmation en octobre 2016 pour l'obtention des financements).

Le directeur demande que les personnes âgées intéressées par le projet lors de l'enquête CERUR confirment leur pré-inscription. Monsieur le Maire va les recevoir individuellement en mairie munis de leurs revenus.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire informe du rendu de l'étude établie par la Poste concernant la numérotation des habitations en campagne. La phase de vérification est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures

Le secrétaire,

Le Maire,

Jean Luc VALLET



Bernard DELAUNAY.

